



**Municipalité de la Commune
d'Arzier - Le Muids**

**Préavis No 06/2019
Au Conseil communal**

Demande de crédit de CHF 175'000.-- TTC pour le
financement de la réfection de la toiture du bâtiment
Bâticom sis rue Pré-Morlot 1 à Arzier

Délégué municipal
M. Christian Dugon

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

Ce bâtiment, rénové en 1990, précédemment destiné au cantonnement des militaires et à des bureaux, devint un immeuble d'habitation comprenant quatre appartements et simultanément un garage pour le service du feu au rez inférieur.

Bien que régulièrement entretenus, façades, huisseries, locaux communs et rafraichissements des appartements, force est de constater, suite à des remarques des locataires, diverses interventions de notre service des bâtiments et une thermographie qui suivi, qu'il est nécessaire aujourd'hui de procéder à une rénovation de la toiture, des infiltrations d'eau et une mauvaise isolation étant apparues.

Au niveau des portes et des fenêtres, une simple intervention technique suffirait (changement des joints).

2. Intention

Après examens de la toiture par une entreprise spécialisée, la couverture doit être entièrement remplacée, une réfection de l'isolation et le remplacement de la sous-couverture également. Ces travaux feront suite à une expertise amiante partielle, obligatoire pour tous les bâtiments construits avant 1991.



3. Coût des travaux

Les coûts des travaux envisagés s'articulent comme suit :

A. Mise en chantier	CHF 7'148.--
B. Expertise amiante partielle (estimation)	CHF 1'000.--
C. Echafaudages	CHF 13'436.--
D. Démolition	CHF 12'057.60
E. Sous-construction et isolation	CHF 33'369.80
F. Ferblanterie	CHF 16'232.26
G. Petites lucarnes	CHF 17'400.--
H. Grande lucarne	CHF 7'800.--
I. Fenêtres de toit	CHF 5'330.--
J. Couverture – nouvelles tuiles	CHF 32'065.70
K. Travaux de charpente	CHF 3'432.40
Total intermédiaire	CHF 149'271.76
TVA 7.7 %	CHF 11'493.92
Sous-total	CHF 160'765.68
Divers et imprévus	CHF 14'234.32
Total TTC	CHF 175'000.--
Coût par habitant (2'704 estimation au 31.12.2018)	CHF 38.83

4. Charges financières

Les charges financières moyennes s'élèvent à CHF 3'500.-- par an.

5. Conclusions

Ce projet nous permettra de faire des économies d'énergie et va dans le sens d'un des objectifs fixés par notre concept énergétique permettant également une étape importante pour la préservation de ce bâtiment.

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ARZIER - LE MUIDS

- vu le préavis municipal no 06/2019 relatif à la demande de crédit de CHF 175'000.-- TTC pour la réfection de la toiture du bâtiment Bâticom sis rue Pré-Morlot 1 à Arzier,
- vu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- vu le rapport de la commission des finances,
- ouï les conclusions des deux commissions précitées.
- Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour.

Décide

1. D'adopter le préavis municipal no 06/2019 relatif à la demande de crédit de CHF 175'000.-- TTC pour le financement de la réfection de la toiture du bâtiment Bâticom sis rue Pré-Morlot 1 à Arzier.
2. D'accorder un crédit de CHF 175'000.-- TTC pour le financement de ce projet.
3. De financer ce dernier par la trésorerie.
4. De ne pas amortir cet objet (patrimoine financier).

Ainsi délibéré par la Municipalité dans sa séance du 25 février 2019, pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

La Syndique
Louise Schweizer

Au nom de la Municipalité



Le Secrétaire
Quentin Pommaz